

COMMUNE DE BENY

COMPTE RENDU

de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL

du mercredi 30 JUILLET 2003 à 20 h 00

Date de la convocation : 10 juillet 2003

Date d'affichage : 10 juillet 2003

Présents : Gilbert LAISSARD - Georges RODET - Geneviève GUILLON - Yves FAVIER –
Jean-François NALLET - Michèle DANANCIER - Ernest MARQUIS - Elie BERARD -
Christophe HUMBERT - Alexandre PROST - Françoise BILLOUD - Jean-Claude GONOD
Georges LAURENT - Joël CORNATON -

Excusés : Isabelle OVIQUE

Absents :

Pouvoir : Isabelle OVIQUE donne pouvoir à Yves FAVIER

Secrétaire : Geneviève GUILLON

Le Maire donne lecture du compte rendu du conseil municipal du 18 juin 2003, approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

TERRAIN DE PETANQUE

Le Maire :

- rappelle que lors de la réunion du conseil municipal du 18 juin l'aménagement d'un terrain de pétanque a été demandé par le Comité des Fêtes,
- informe qu'une subvention peut être allouée par le Conseil Général à hauteur de 21 % de la dépense, et peut être inscrit en section d'investissement, et que, de ce fait, un virement de crédits doit avoir lieu pour ouvrir cette opération
- présente les devis de la CUMA et la DDE pour un montant total T.T.C. de 2 812.20 €,

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ACCEPTE la réalisation d'un terrain de jeux boules vers le stade,

ACCEPTE les devis de la CUMA et DDE pour un montant total de 2 812.20 € T.T.C.,

SOLLICITE du Conseil Général une subvention pour ce projet,

DECIDE d'ouvrir l'opération terrain de pétanque n° 148,

ACCEPTE le virement de crédits suivant :

- Diminution du compte 2183.133 (opération matériel informatique) pour un montant de 2500,- €
- Diminution du compte 2313.120 (opération école) pour un montant de 500,-€
- Augmentation du compte 2113.148 pour un montant de 3 000,- €.

TARIFS 2004

Sachant que la moyenne de l'indice INSEE s'élève à 2.69 % pour 2002,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE d'augmenter les tarifs de 2.50 % arrondi à l'unité la plus proche pour l'ensemble des tarifs :

- * à compter du 1^{er} janvier pour la location des salles, cimetière, assainissement (participation au réseau et droits de branchement),
- * taxe assainissement (abonnement + consommation au m³) suivant la convention signée en 2000 avec la SOGEDO,
- * tarif de la garderie à compter du 1^{er} septembre 2003.

DECIDE de ne pas modifier le montant des chèques de caution, vu qu'un groupe de travail doit modifier le règlement intérieur et proposer des solutions lors du prochain conseil municipal.

FOND SOLIDARITE LOGEMENT

Le Maire donne lecture du courrier du plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées et demande si la commune veut renouveler l'aide pour 2003. Il informe que depuis le 1^{er} janvier 2002, le fond solidarité logement est administré par un comité de direction et la gestion comptable et financière est déléguée à la CAF de l'Ain.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE de renouveler la participation au fond solidarité logement pour 2003.

ACCEPTE de verser la contribution fixée à 0.30 euros par habitant soit 188.10 euros pour la Commune.

DECIDE du virements de crédits ci-après :

SECTION FONCTIONNEMENT :

<u>DEPENSES</u> : compte 6411 (personnel titulaire) pour la somme de	- 200.00 €
<u>DEPENSES</u> : compte 65748 (autres subventions) pour la somme de	+ 200.00 €

VENTE ANCIENS BUREAUX D'ECOLIERS

Le Conseil Municipal décide de la vente d'une partie des anciens bureaux au plus offrant, en les réservant aux habitants de la Commune. Les bureaux seront installés dans la salle, chaque bureau numéroté et l'ouverture des plis aura lieu lors d'une réunion de conseil. La date n'a pas été encore fixée. Affaire à suivre.

P.L.U. : MODIFICATION DELIBERATION DU 18 JUIN 2003

Le Maire Adjoint :

- rappelle que lors de la réunion du conseil municipal du 18 juin, un relevé topographique de la zone ouest du bourg devait être fait par SAUNIER ENVIRONNEMENT
- indique que SAUNIER ENVIRONNEMENT ne pouvait pas faire ce relevé mais il a consulté, pour la commune, deux géomètres,
- indique que le géomètre retenu est le CABINET MOREL SA de BOURG EN BRESSE pour un montant TTC de 741.52 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE d'annuler la délibération du 18 juin 2003 pour le relevé topographique,

ACCEPTE le devis du CABINET MOREL SA de BOURG EN BRESSE pour un montant TTC de 741.52 euros.

PERSONNEL COMMUNAL

Le Maire :

- rappelle la création d'un poste d'emploi contractuel d'animation en date du 20 juillet 2000 à raison de 73,02 heures par mois, pour assurer la garderie périscolaire,
- propose le renouvellement de ce poste pour une durée d'un an à compter du 1er septembre 2003.

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE de renouveler le poste d'emploi contractuel d'animation au profit de Martine BOUVARD.

AUTORISE le maire à signer le contrat correspondant.

BUNGALOW

Le Maire rappelle que lors de la séance du conseil municipal en date du 18 juin, le bungalow a fait l'objet d'une demande d'achat.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal :

ACCEPTE et DECIDE de vendre le bungalow à l'Ecole Privée de ST JOSEPH de MONTMERLE SUR SAONE pour la somme de 13000 euros,

DECIDE de la sortie du bien dans l'actif (inventaire) de la Commune

ACCEPTE la décision modificative suivante :

INVESTISSEMENT :

<u>DEPENSES</u> : compte 192 (différences réalisation immobilisation après 1997) Pour la somme de	+ 11 972.33 €
<u>RECETTES</u> : compte 2135 (bungalow) pour la somme de	+ 24 972.33 €
<u>RECETTES</u> : compte 021 (Virement section fonctionnement) pour la somme de	- 13 000.00 €

FONCTIONNEMENT :

<u>DEPENSES</u> : compte 675 (valeurs comptables des immobilisations cédés) Pour la somme de	+ 24 972.33 €
<u>DEPENSES</u> : compte 023 (virement de la section de fonctionnement) Pour la somme de	- 13 000.00 €
<u>DEPENSES</u> : compte 6411 (personnel titulaire) pour la somme de	+ 5 000.00 €
<u>DEPENSES</u> : compte 6531 (indemnités élus) pour la somme de	+ 3 000.00 €
<u>DEPENSES</u> : compte 60612 (énergie électricité) pour la somme de	+ 1 072.67 €
<u>DEPENSES</u> : compte 6064 (fournitures administratives) pour la somme de	+ 3 927.33 €
<u>RECETTES</u> : compte 775 (produits des cessions d'immobilisation) pour la somme de	+ 13 000.00 €
<u>RECETTES</u> : compte 776 (différence sur réalisation) pour la Pour la somme de	+ 11 972.33 €

PROJETS ENVISAGES POUR L'EXERCICE 2004

Le Maire :

- fait part du courrier du Conseil Général demandant de lister les projets envisagés pour l'exercice 2004, du fait des nouvelles règles comptables imposées au département à compter du 1^{er} janvier 2004 ainsi que du nouveau calendrier des sessions budgétaires retenu pour le vote du budget primitif 2004 qui interviendra en décembre 2003,

- informe qu'une réponse a été adressée au Conseil Général concernant la création d'un bâtiment associatif pour 50 000 € H.T., et des travaux d'assainissement pour un montant estimatif de 80 000 € H.T..

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ACCEPTE de réaliser ces travaux dans l'année 2004 sous réserve de l'équilibre du budget de la Commune, soit pour :

* le bâtiment associatif : au cours du deuxième trimestre pour un montant estimatif de 50 000 € H.T.,

* l'assainissement du bourg (zones est et ouest) : en fin d'année 2004 (4^{ème} trimestre) pour un montant estimatif de 80 000 € H.T.,

SOLLICITE, du Conseil Général, une subvention pour chacun des projets,

AUTORISE le Maire à signer tous documents pour ces projets.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

1°) Plan d'épandage des boues de BOURG EN BRESSE : Le Maire fait part du courrier de la ville de BOURG EN BRESSE en date du 23 juin qui informe que les agriculteurs de la commune seront consultés en vue de l'établissement d'un nouveau plan d'épandage pour les boues de la station d'épuration de BOURG EN BRESSE.

2°) Conseil d'école du 20/06/03 : Au total, 56 élèves inscrits pour la prochaine rentrée, soit 20 maternelles, 15 cycle 2 et 21 cycle 3. Mais ce chiffre sera confirmé à la rentrée de septembre.

Les instituteurs en poste pour la rentrée 2003.2004 sont :

Maternelle : Melle CUVILLER Stéphanie, directrice

Cycle 2 : Mme BOUTON Véronique et Mr BUCHALLET Ludovic

Cycle 3 : Mme CHAVANNE Marie-Ange

3°) Réunion transport scolaire du 07/07/03 : IL n'y a pas de problème particulier concernant la commune.

4°) Recensement – INSEE : L'enquête de recensement pour la Commune aura lieu en 2006 et le résultat sera connu en 2009.

5°) Emprunt : l'intérêt de l'emprunt contracté en novembre 2002 est diminué de 99.76 € pour l'échéance du mois d'octobre.

6°) Communauté de Communes : Le Maire donne lecture et fait part du compte rendu de la réunion du 08/07/03.

7°) Syndicat Sevron-Solnan : Pour les travaux d'assainissement agricole 2003, deux entreprises ont répondu (PIQUAND et CANNARD). C'est la société CANARD qui est retenue. La réfection du passage sur le fossé des Thibaudes au Maniller sera réalisée prochainement.

Pour 2004 : le renforcement des berges du canal du déversoir est prévue sur une longueur de 15 m.